

Décision

Générale

colonial

Décision n° 5 du 6 janvier 1960 :

n° 5

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 janvier 1960

Numéro JO

n° 1 du 30/01/1960

Date du numéro

30 janvier 1960

TEXTE INTÉGRAL

Une permission de, trente jours, au titre de l'année 1959, pour en jouir à Aden, est accordée, pour compter du 4 janvier 1960, à M. Mohamed Haitam, observateur. météorologiste auxiliaire, échelle V, 2e échelon (indice 410), au Service Météorologique. Les frais de transport sont à la charge de l'intéressé.